

Dossier d'INSCRIPTION pour les élèves entrant en seconde professionnelle

ANNÉE SCOLAIRE 2023 2024

Attention : La Présence des parents est indispensable lors de l'inscription administrative de l'élève

Documents à fournir :

- Notification d'affectation
- EXEAT (certificat de fin de scolarité) à demander au dernier établissement scolaire fréquenté
- Une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour, etc....)
- Photocopies du livret de famille. En cas de divorce des parents, la copie du jugement fixant l'autorité parentale et le domicile de l'élève
- Une attestation d'assurance responsabilité civile, pour l'année scolaire 2023/2024 (peut à défaut être rendue lors de la rentrée de septembre)
- Copie des trois bulletins trimestriels de l'année précédente
- 3 photos d'identité récentes **avec nom et prénom notés au dos**

Documents à remplir :

- La fiche de renseignements **correctement remplie et complétée**
- Pour les élèves intéressés par le service de cantine**, le dossier d'inscription à la Demi-Pension dûment rempli et complété
- La fiche d'infirmerie remplie
- La fiche dossier médical si besoin
- La fiche d'autorisation de prise de vues et d'utilisation d'images
- Facultatif* : (recommandé) Le coupon réponse figurant sur la fiche d'inscription à la Maison des lycéens (MDL) accompagné de la cotisation d'un montant minimum de 5€, de préférence par chèque à l'ordre de la « Maison des lycéens du lycée La Source » avec au verso : nom, prénom, classe et adresse mail de l'élève.
- Facultatif* : Dossier d'inscription à l'Association Sportive si vous êtes intéressé par la pratique d'un sport avec un chèque de 15 euros à l'ordre de l'AS Val de Beauté La Source »

ATTENTION : Les élèves et parents veilleront à donner une adresse e-mail valide qui permettra l'envoi de tous les courriers (bulletins, absences, informations, ...)

Les inscriptions des élèves de seconde professionnelle auront lieu les 28, 29 et 30 juin 2023. La présence des parents est indispensable

Attention : Un élève n'ayant pas finalisé son inscription le 5 juillet 2023 perdra sa place.

Nous vous donnons rendez-vous le lundi 4 septembre 2023 de 9h à 12h pour la rentrée des classes de seconde professionnelle

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information des familles

A quoi sert cette fiche ?

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscription aux examens, etc.) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement intervenant en cours d'année.

Qu'est-ce que l'application Siècle ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans **Siècle** (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements) dont la finalité principale est la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants scolarisés dans les collèges, les lycées ou les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ce traitement a également une finalité de pilotage aux niveaux national et académique.

Siècle constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du RGPD.

Outre les données collectées au moyen de cette fiche, l'établissement peut saisir dans Siècle des données relatives aux bourses, à la vie scolaire, aux évaluations, à l'orientation et à la gestion financière de votre enfant.

Sont destinataires de ces données :

- **Au niveau de l'établissement** : le chef d'établissement et son adjoint, les agents administratifs habilités chargés de la gestion des dossiers, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale ; dans le cadre des élections des parents d'élèves, les représentants des associations de parents d'élèves sont destinataires des nom, prénom et sexe des élèves et des apprentis ainsi que des données d'identification et de l'adresse de leurs responsables lorsque ces derniers y consentent.
- **Au niveau départemental** : le directeur académique des services de l'éducation nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.
- **Au niveau académique** : les agents habilités des services de gestion, des services académiques d'information et d'orientation, des services statistiques académiques et des services académiques des bourses et les agents habilités de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
- **Dans les centres d'information et d'orientation** : les directeurs des centres d'information et d'orientation du ressort des établissements, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels administratifs habilités par les directeurs des centres d'information et d'orientation.
- **Au sein des collectivités territoriales** :
 - dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les maires des communes de résidence des élèves et des apprentis sont destinataires des nom, prénom, sexe et date de naissance des élèves et des apprentis ;
 - dans le cadre de conventions de partenariat relatives à l'octroi d'aide à la restauration, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom et prénom des élèves, apprentis et étudiants ainsi que des nom, prénom et adresse de leurs responsables ;
 - dans le cadre de l'attribution d'une aide à la scolarité, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève, des informations relatives aux aides financières ainsi que des nom, prénom, adresse, profession et revenus de leurs responsables ainsi que du quotient familial ;
 - dans le cadre de l'attribution d'une bourse, les agents habilités de la collectivité locale sont destinataires des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et montant de la bourse ainsi que des nom, prénom, adresse, profession, informations bancaires et nombre d'enfants à charge des représentants légaux.

L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier adressé au :
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2023-2024

Formation : Classe :

Les champs suivis d'un astérisque () comportent des précisions utiles pour remplir la fiche***IDENTITE DE L'ELEVE**

Nom de famille * : Sexe : F M

Nom d'usage * : Né(e) le * : / /

Prénom 1 * : Prénom 2 : Prénom 3 :

Commune de naissance : Département de naissance * :

Pays de naissance : Nationalité :

*Nom de famille : nom de naissance, obligatoire**Nom d'usage : uniquement pour le nom d'époux/épouse**Prénoms : dans l'ordre de l'état civil**Né(e) le : sous la forme JJ/MM/AAAA**Département de naissance : code département sous la forme XXX (ex. : 075 pour Paris) pour les élèves nés en France***REPRESENTANT LEGAL ***A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :



Profession ou catégorie socio-professionnelle : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)


Adresse :

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :

 domicile :  travail :

 mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

*Le représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.**Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)***REPRESENTANT LEGAL ***A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :



Profession ou catégorie socio-professionnelle : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)


Adresse :

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :

 domicile :  travail :

 mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ÉLÈVE *A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.



Nom de famille :


Nom d'usage : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

 domicile :  travail :

 mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

La *personne en charge* lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.
Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)



COORDONNEES DE L'ÉLÈVE


L'élève habite chez * :

Possède sa propre adresse * :

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

 domicile :  travail :

 mobile :



L'*élève habite chez* : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même dans le cas où l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément.
L'*élève possède sa propre adresse* : dans ce cas uniquement, remplir les champs *adresse*, *code postal*, *commune* et *pays*.


AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :

 domicile :  travail :

 mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ /

Signature :

LA SOURCE



LYCÉE DES MÉTIERS

Année scolaire 2023-2024

Inscription à la Demi-Pension (toutes les informations sont obligatoires)

Elève :

Nom : A déposé une demande de bourse : OUI - NON

Prénom : Etait déjà boursier en 2022-2023 : OUI - NON

Classe :

Responsable légal et financier :

Nom : Prénom :

Adresse (signaler à l'Intendance tout changement en cours d'année):
.....
.....

Téléphone :

Mail : **important ! la facturation se fait de préférence par mail.**

Demande l'inscription de l'élève à la demi-pension pour l'année scolaire et reconnaît avoir pris connaissance du règlement figurant au verso, une facture me sera présentée à chaque début de trimestre restant dû.

Signature du responsable :
.....

Merci de cocher les jours ou vous souhaitez être inscrit à la cantine

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Pièces à joindre impérativement pour valider l'inscription :

- Ce document dûment rempli et signé recto-verso
- Pièces à fournir (**Attention ne pas mettre de croix dans les cases**)

L'achat du badge de cantine pour les nouveaux élèves est de 3[€] facturé lors du 1^{er} trimestre, une photo doit être fournie pour le badge, à joindre à ce dossier.
En cas de perte, le rachat est obligatoire : 5€.

Un Relevé d'Identité Bancaire (obligatoire) pour reversement(s) d'un éventuel trop perçu en cas de dés inscription anticipée (celui du responsable financier de l'élève).

L'attestation de paiement Familial de la CAF ou l'attestation de quotient familial pour la restauration

Dossier complet le :

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Lycée des métiers la Source Val de Beauté

L'inscription à la demi-pension se fait :

- auprès du service d'Intendance seulement ;
- dans la limite des places disponibles et dans les 8 jours qui suivent la rentrée ;
- à l'année. Toute désinscription devra faire l'objet d'une demande par le responsable légal dans le carnet de l'élève ;
- sur la base d'un forfait 2, 3 ou 4 jours par semaine (pas de repas au ticket), en fonction de l'emploi du temps de l'élève ;

Dès son dépôt elle engage la famille et l'élève qui prend alors le statut de « demi pensionnaire » et doit être présent pour les jours d'inscription indiqués en fonction de l'emploi du temps.

Si la famille entend finalement renoncer au bénéfice de l'inscription elle doit en aviser expressément et par écrit dans le carnet de l'élève l'Intendance.

L'accès à la demi-pension se fait à l'aide du badge, en cas de perte, le rachat est fixé à 5€ et est obligatoire.

Les repas non pris restent facturés à la famille (sauf période de formation en entreprise, absence de plus de 6 jours pour raison médicale justifiée par une attestation et signifiée par la famille dès le début de l'absence au service d'Intendance, sortie obligatoire à laquelle l'élève participe rendant matériellement impossible l'accès en demi-pension).

Le prix du repas est déterminé par le quotient familial sur une échelle progressive de dix tranches allant, pour les forfaits, de 0.20 à 3.79 euros. L'absence ou le refus de fourniture des justificatifs (attestation CAF ou calculatrice régionale ou dernier avis d'imposition) au moment du dépôt du dossier d'inscription en demi-pension entraînent l'application automatique pour la famille du tarif journalier le plus élevé (soit 3.79 euros par repas).

La facturation annuelle est découpée en trimestres selon le calendrier suivant :

- 1^{er} trimestre : Septembre à Décembre (règlement demandé en octobre)
- 2^{ème} trimestre : Janvier à Mars (règlement demandé en janvier)
- 3^{ème} trimestre : Avril à Juin (règlement demandé en avril)

Elle est établie par l'Intendance au prorata des repas devant être pris par l'élève inscrit. Aucune contestation ne sera recevable en cas d'absence de l'élève à la cantine si les conditions précitées n'ont pas été satisfaites (motif légitime d'absence longue et information préalable du service Intendance).

Le règlement s'effectue PAR CHEQUE de préférence, établi à l'ordre de l'« agent comptable », dûment rempli et signé, ou en espèces auprès de l'Intendance.

Le règlement demandé à chaque début de trimestre correspond à une estimation initiale au prorata du nombre de jours ouvrés par trimestre / forfait retenu et après déduction des périodes de stage. Le montant réel finalement facturé peut varier selon les dates effectives de démarrage et d'arrêt de la demi-pension et des remises d'ordres (sorties etc).

Sur demande des responsables légaux de l'élève, l'Intendance peut scinder - par trimestre - le paiement en deux/trois chèques.

NB : La date de dépôt du chèque auprès des services comptables ne garantit pas avec précision la date effective d'encaissement par la Trésorerie Générale.

En cas de difficultés et/ou changement de situation intervenant en cours d'année scolaire (familiale, professionnelle, financière), une prédétermination du quotient familial - qui conditionne lui-même les frais de demi-pension - peut être effectuée par le lycée. Celle-ci doit néanmoins faire l'objet d'une demande expresse par la famille. Demande qui fera l'objet d'une évaluation.

La Provisoire
M.GUIGO CRENN

Le responsable légal de l'élève (signature)

RNE établissement : **0940137N**Année scolaire **2023-2024****Fiche d'infirmerie** DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire**Identité de l'élève**

Nom : _____
 Prénoms : _____
 Numéro national : _____ Sexe (M ou F) : _____
 Né(e) le : _____ à _____
 Nationalité : _____

Scolarité de l'année en cours

MEF : _____ Division : _____
 Régime : _____ Date entrée : _____

Scolarité de l'année précédente

MEF : _____
 Etablissement : _____
 Commune : _____
 Date de fin de scolarité dans l'établissement : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 _____ Code postal : _____
 _____ Commune : _____
 _____ Pays : _____
 ☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 _____ Code postal : _____
 _____ Commune : _____
 _____ Pays : _____
 ☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Personne à contacter

Nom : _____
 Prénom : _____
 ☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Autres renseignements

N° et adresse du centre de sécurité sociale : _____

 N° et adresse de l'assurance scolaire : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Informations complémentaires

Date du dernier rappel antitétanique : _____
 Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) : _____
 _____ (poursuivre au verso si besoin)
 NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : _____

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS

(à remettre avec le dossier d'inscription sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin ou de l'infirmière)

Cette fiche est à compléter si votre enfant est :

- **Atteint d'une maladie chronique** pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire.
- **Susceptible de prendre un traitement d'urgence.**
- **Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante** pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE :

Téléphone : Courriel :

Maladie ou handicap dont souffre votre enfant :

Traitement :

Médecin prescripteur :

Observations particulières :

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Cette fiche n'est pas obligatoire, il en va cependant de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit bien renseignée.

Vu et pris connaissance,

Le représentant légal

Date :

Signature :

Nous souhaitons que l'équipe pédagogique soit informée des problèmes de santé de notre enfant.

Nous ne souhaitons pas que l'équipe pédagogique soit informée des problèmes de santé de notre enfant.

(Cocher la mention utile)

Autorisation parentale de prise de vues d'un mineur et d'utilisation des images le représentant

Nom de l'établissement : Lycée professionnel La Source

Tél. : 01 48 73 34 81

Adresse : 54 avenue de la Source, 94130 Nogent sur Marne

Classe de :

Je – Nous⁽¹⁾ soussigné(e)(s)..... (Père - mère - tuteur légal)⁽¹⁾

Demeurant

Et (Père - mère - tuteur légal)⁽¹⁾

Demeurant

Agissant en qualité de titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfant

.....

Demeurant

.....

Ci-après désigné par « l'enfant »

Cocher la case ci-dessous

Autorise – autorisons⁽¹⁾ **le lycée la Source** à photographier ou faire photographier et/ou filmer mon enfant à la rentrée en septembre 2023 et à utiliser cette prise de vue **pour un trombinoscope à usage interne par les équipes pédagogiques.**

Déclare – déclarons⁽¹⁾ céder à titre gracieux au MENJ pour une durée de 10 ans le droit d'utiliser l'image de l'enfant Cette autorisation est **révocable à tout moment** sur volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception*.

Le MENJ s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.**

Fait à, le.....

Signature(s) du père, de la mère ou des représentants légaux, précédée(s) de la mention «lu et approuvé»

(1) : rayer la mention inutile

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'adresse suivante :

Rectorat de Créteil

Adresse : 4 rue Georges Enesco, 94000 Créteil

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.

Madame, Monsieur,

Notre établissement vous souhaite la bienvenue au LP La Source de Nogent sur Marne.

Pour permettre aux élèves de bénéficier d'opérations ponctuelles dans le cadre de projets qui enrichissent leur scolarité, l'établissement possède une **Maison Des Lycéens (MDL)**.

Nous avons, par exemple, pu acheter du matériel pour le secourisme, des cadeaux pour l'organisation de jeux concours, du mobilier pour l'espace détente des lycéens, des jeux, financer des voyages pédagogiques, l'achat et le flocage de t-shirts, sweats et tote bag à partir de logos imaginés pas les élèves

...

Ces projets sont susceptibles de varier, toutes les idées sont donc les bienvenues !

La MDL, qui est une association d'élèves loi 1901, développe et soutient des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté.

Pour financer ses projets, la MDL peut organiser des activités pour récolter des fonds: fête de fin d'année, gestion d'une cafétéria, expositions, etc. Elle assure aussi la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication, etc.

Participation de préférence par chèque à l'ordre de la « Maison des lycéens du lycée La Source avec au verso : NOM, Prénom, Classe

.....**COUPON RÉPONSE**.....

À compléter, dater, signer et à remettre avec les documents d'inscription

Nom des parents ou responsables légaux :

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

J'adhère, pour l'année scolaire 2023-24, à la Maison Des Lycéens et je verse €

Le// 2023

Signature du responsable légal :

Établissement :

Lycée Professionnel La Source – Val de Beauté
54 avenue de La Source, 94 130 Nogent sur Marne
Téléphone : 01 48 73 22 98

Licencié :

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Classe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM : Prénom : Téléphone :

Activités proposées :

Activités	Jour :	Horaires :	Lieux :
Musculation	Mercredi	12h30 - 15h00	Stade Mimoun
Futsal	Mercredi	12h15 - 14h00	Gymnase Leclerc

Activité choisie : Musculation Futsal**Autorisation parentale :**

Je soussigné(e) père, mère, tuteur, représentant légal (1) autorise mon fils,
ma fille à participer aux activités de l'Association Sportive du Lycée
Professionnel La Source – Val de Beauté et à se déplacer seul(e) sur les installations sportives où ont lieu les différentes
activités.

En outre, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive autorisent en mon nom une intervention chirurgicale
ou médicale si nécessaire (2).

Fait à : Le :

(1) Rayer les mentions inutiles
(2) Rayer le paragraphe en cas de refus

Signature :**Conditions d'inscription :**

- Fiche d'inscription signée
- Cotisation de 15€ pour l'année scolaire (espèce ou chèque à l'ordre de « AS Val de Beauté-La Source »)

LE FOND SOCIAL

C'est quoi ?

Le fond social participe à la réussite scolaire des élèves en aidant les familles sur le plan matériel. Il peut être attribué en complément des dispositifs existants de droit commun : la bourse du lycée.

Pour quoi ?

- Frais de demi-pension
- Frais de transports scolaires
- Achat de vêtement de travail lié à la formation suivie
- Achat de matériels professionnels ou sportifs
- Achat individuel de manuels scolaires et de fournitures scolaires
- Frais liés aux sorties scolaires ou extrascolaires.....

Comment ?

Rdv auprès de l'assistante sociale, qui accompagne la démarche de la famille en l'aidant à constituer le dossier

Documents à fournir : avis d'imposition, caf et tout justificatif qui permet de comprendre la situation...

L'étude des dossiers est anonyme.

Où ?

Le dossier de fond social peut être retiré auprès de **la CPE de l'établissement, de l'intendante et de l'assistante sociale de l'établissement.**

Assistante sociale : madame JACQUET

Présente sur le lycée La Source le mardi matin : 01.48.73.22.98

Au lycée Val de beauté, le lundi toute la journée et le mardi après-midi : 01.48.73.34.81

Anne.jacquet2@ac-creteil.fr

LE TRANSPORT

La carte imagine R

Le forfait de transport annuel des jeunes : Collège, lycée,
350€ /an tout compris.

Le Département du 94 rembourse 50 % du forfait annuel.

LA BOURSE DU LYCEE

Les dates : du 29/05 au 5/07/2023 et du 1^{er}/09 au 19/10/2023

Comment : En ligne sur le site service-public.fr ou **document cerfa** ci-joint

Une plateforme nationale est mise à la disposition des parents : au **0 809 54 06 06** du **lundi au vendredi de 8h à 20h00**

FONDS SOCIAL LYCÉEN/COLLÉGIEN

Nom de l'établissement
Adresse
Code postal Ville
Numéro de téléphone
ce.094000x@ac-creteil.fr

Le Fonds Social peut être sollicité pour une aide au paiement des frais de demi-pension, une aide financière ou matérielle liée à la scolarité (circ. MEN du 22/08/17).

En cas d'absence du service social dans l'établissement, cette demande est adressée sous pli confidentiel au chef d'établissement.

➤ **pièces à joindre à la demande :**

- copie du dernier avis d'imposition
- attestation CAF datée de moins de trois mois
- RIB
- tout document que vous jugerez utile (ex : changement de situation, difficulté particulière)

PARTIE À REMPLIR PAR LA FAMILLE

NOM – PRÉNOM ÉLÈVE :

DATE DE NAISSANCE :

MINEUR /MAJEUR

CLASSE :

ADRESSE : _____

Demi-pensionnaire : oui non (*)

TÉLÉPHONE :

LIEU DE VIE DE L'ÉLÈVE :

chez les deux parents chez le père chez la mère autre (à préciser) : (*)

SITUATION FAMILIALE :

	NOM PRENOM	SITUATION PROFESSIONNELLE	TELEPHONE
MÈRE			
PÈRE			
AUTRE			

ENFANT(S) À CHARGE (ÉLÈVE INCLUS) :

Nom-Prénom	AGE	SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE

OBJET DE LA DEMANDE :

- Demi-pension
- transport
- voyage scolaire
- fournitures scolaires
- tenue de sport
- autre (à préciser) :

MONTANT DE L'AIDE SOUHAITÉE :

Observations :

Date et Signature du responsable légal :

Date et Signature de l'élève (si majeur) :

(*) entourer la mention utile

FONDS SOCIAL LYCÉEN/COLLÉGIEN

Nom de l'établissement
Adresse
Code postal Ville
Numéro de téléphone
ce.094000x@ac-creteil.fr

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Examen de la situation

PREMIÈRE DEMANDE : OUI NON

ÉLÈVE BOURSIER : OUI NON EN COURS

ADEP : OUI NON

ARDP : OUI NON (*)

Revenu fiscal de référence (ou reconstitué)	
Nombre de parts fiscales	
Modification de la situation (postérieure à l'avis d'imposition présenté)	
Quotient familial	
Montant de l'aide proposée :	

Observations :

Signature :

DÉCISION DE LA COMMISSION

Date de la commission :

Accord

montant accordé : _____ €

Refus

périodicité : _____

Si refus, préciser le motif :

Signature du chef d'établissement :

Signature du gestionnaire d'établissement :

(*) entourer la mention utile

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023 - 2024

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect²:



du 29 mai au 5 juillet (inclus) 2023 et du 1 septembre au 19 octobre (inclus) 2023

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

Partie à conserver

Notice

Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux**.

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.


Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits en classe de :

- 3ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel, un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED) ;

Les élèves non boursiers de lycée inscrits en classe de :


- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1ère ou 2ème année de CAP ;

-  **Ne sont pas concernés par cette aide financière :**
- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
 - Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. **les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022.

-  Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux concubins** qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	20 127€	21 674€	24 769€	28 641€	32 511€	37 157€	41 801€	46 446€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

Si vous faites votre demande jusqu'au 5 juillet 2023 inclus (première période de campagne) :

- un document mentionnant votre **numéro fiscal**

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Si vous faites votre demande à partir du 1 septembre 2023 (deuxième période de campagne) :

- une copie de votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ³	<ul style="list-style-type: none">– Si vous faites votre demande pendant la première période de campagne : tout document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire– Si vous faites votre demande pendant la deuxième période de campagne : l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	<ul style="list-style-type: none">– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge– Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	<ul style="list-style-type: none">– Copie de la décision de justice désignant le tuteurou– De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

→ Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter :

<https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Votre partenaire est :

la mère de l'élève le père de l'élève autre

Son nom de naissance _____

Son nom d'usage (si différent) _____

Son prénom _____

Son numéro fiscal 1 A

Son adresse _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune _____

Exerce t-il une activité professionnelle ? Oui Non

Profession _____

2. La scolarité de l'élève

Établissement actuellement fréquenté par l'élève :

Nom de l'établissement _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune _____

Classe actuelle où l'élève est scolarisé _____

L'élève poursuit ses études, à la rentrée scolaire 2023 - 2024, en :

Lycée public ou privé

Au CNED

3. Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____		
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____		
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____		
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____		
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____		
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____		
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____		
_____ _____	<u>J</u> <u>J</u> / <u>M</u> <u>M</u> / <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u> <u>A</u>	_____ _____		

4. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné¹.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi².**

Je certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

OUPS.GOUV.FR

Vous avez droit à l'erreur

Dans la rubrique suivante, vous devez cocher la case qui correspond à votre situation, dater et signer :

Je soussigné :

la mère

le père

autre personne en charge de l'élève

Le : / /

✉ Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant la remettre ou l'envoyer à l'établissement scolaire actuel de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice. **Si vous déposez votre demande à la première période de la campagne, vous n'avez aucune démarche à effectuer à la rentrée de septembre. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.**

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

Signature du chef d'établissement et timbre de l'établissement :

 / /

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses, en charge du traitement des bourses de lycée.

Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr.